



REGLEMENT DE LA BEHOLLE
Randonnées du dimanche 06/09/2026

ARTICLE 1 : PRINCIPE DE LA RANDONNEE

La Béholle consiste en une randonnée VTT avec 6 parcours différenciés.

Les 6 parcours se déroulent en milieu naturel, singles et chemins, avec un enchaînement de difficultés physiques et techniques adaptées à chaque circuit.

Parallèlement, 3 parcours marche différenciés sont proposés aux randonneurs à pied ainsi que les traces de 3 parcours de Gravel bike et 3 parcours de vélo de route

ARTICLE 2 : PARCOURS

Circuits VTT :

- 15 km (250 m dénivelé +) : Rando
- 25 km (550 m dénivelé +) : Rando
- 40 km (1000 m dénivelé +) : Rando
- 55 km (1350 m dénivelé +) : Rando
- 70 km (1700 m dénivelé +) : Rando
- 85 km (2100 m dénivelé +) : Rando

Circuits Gravel :

- 45 km (670 m dénivelé +) : Rando
- 65 km (850 m dénivelé +) : Rando
- 110 km (1800 m dénivelé +) : Rando

Circuits Route :

- 60 km (900 m dénivelé +) : Rando
- 90 km (1125 m dénivelé +) : Rando
- 120 km (1500 m dénivelé +) : Rando

Circuits marche : 10, 15 et 20 km

Les parcours Marche et parcours VTT de moins de 55 km seront balisés à l'aide de panneaux, de rubalises et de flèches au sol.

Pour les parcours VTT 55 km et plus, un fléchage au sol sera appliqué, les traces GPX seront fournies aux participants avant le départ

Pour les traces de Gravel et de route, les traces GPX seront fournies aux participants avant le départ, le respect du code de la route est impératif.

L'accompagnement des randonneurs VTT (à moto, en quad ou autre véhicule non autorisé) est strictement interdit pour des raisons de sécurité.

Les animaux sont également interdits sur les parcours VTT. Ils sont admis sur les parcours marche à condition d'être tenus en laisse.

ARTICLE 3 : ECO-RESPONSABILITE

La manifestation est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Une démarche d'éco-responsabilité est demandée à tous les participants.

Ces derniers s'abstiendront de jeter à terre leurs déchets lors de leur randonnée.

Des sacs poubelles seront disposés sur la base et après les ravitaillements pour recueillir les gobelets et autres déchets. L'inscription à un parcours de La Beholle implique l'adhésion à la **Charte du Randonneur** reprise en pièce jointe

Un partenariat est développé avec l'ONF pour les projets menés localement notamment sur les zones touchées par le Scolyte, les participants pourront réaliser un don de 1€ en sus de leur inscription pour contribuer à cet effort réalisé par le club VTT Saint Symphorien

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT / LICENCES ET CERTIFICATS MEDICAUX

- 15 – 25 km : distances ouvertes à tous
- 40 – 55 km : distances ouvertes aux pratiquants confirmés en bonne condition physique.
- 70 km : distance ouverte aux plus de 16 ans
- 85 km : distance ouverte aux plus de 18 ans
- Gravel et Route : distances ouvertes aux plus de 16 ans non accompagnés
- Marches : les 3 distances sont ouvertes à tous.

ARTICLE 5 : TARIFS et INSCRIPTIONS (LIMITEES A 2 500 PARTICIPANTS)

- inscriptions exclusivement par internet sur le site

<https://vtt-saint-symphorien-1.s2.yapla.com/fr/accueil> ou sur www.protiming.fr

- l'organisateur se réserve le droit de fermer le site, sans information préalable, dès réception du nombre d'inscriptions requis.

- l'inscription est personnelle, ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement quel que soit le motif avancé par le participant inscrit.

- l'inscription comprend :

- pour les marcheurs et randonneurs du parcours 15 km VTT : un tour de cou ou un sac ou une gourde ou un autre goodie (dans la limite des stocks disponibles) .
- pour les parcours VTT de 25 km et plus, ainsi que pour le Gravel un teeshirt aux couleurs de la Beholle pour les 1000 premiers inscrits, d'autres récompenses pour les suivants ;
- la sécurisation, le fléchage et le balisage des traces ;
- les ravitaillements en cours de parcours et une boisson à l'arrivée
- le dispositif de secours et sécurité
- le parking le jour de la manifestation
- l'animation sur la base (groupe de musique, circuit BMX pour enfants, bike test, trottinettes et autres animations,)
- La participation à une tombola (gros lot = 1 vélo d'une valeur de 1990€)
- les douches à l'arrivée pour vous et vos vélos
- l'accès à un service de restauration (payant)

VTT :

- 15 km : 8€
- 25 km : 11€
- 40 km : 13€
- 55 km : 16€
- 70 km : 18€
- 85 km : 20€

Marches :

- 10 km : 8€
- 15 km : 8€
- 20 km : 8€

Route :

- 60 km 8 €
- 90km 10€
- 120km 12€

Gravel :

- 45 km : 8 €
- 65 km : 10 €
- 110 km : 12 €

Une remise de 2€ est accordée à l'inscription pour les détenteurs d'une licence FFC.

ARTICLE 6 : Retrait des Sacs coureurs

Le retrait des sacs coureurs vaut acceptation du présent règlement.

- **le samedi 5 septembre de 15h00 à 18h30** (chez notre partenaire Decathlon)
 - **le dimanche 6 septembre de 7h00 à 10h00** (aérodrome du Rozelier)
- Aucun transfert ou rétrocession de dossard n'est autorisé. Tout contrevenant sera jugé responsable en cas d'accident.

ARTICLE 7 : DEPART / ARRIVEE

Le départ est donné sur la base de l'aérodrome du Rozelier. L'arrivée est sur ce même site.

Horaires des départs :

- **15 Kms VTT: départ libre de 9h30 à 10h00.**
- **25 Kms VTT: départ libre de 9h00 à 9h30.**
- **40 Kms VTT: départ libre de 8h25 à 9h00.**
- **55 Kms VTT: départ libre de 8h00 à 8h25.**
- **70 – 85 Kms : départ libre de 7h45 à 8h00**
- **Marches : 10 – 15 – 20 km : départs libres à partir de 8h30 à 10h00**

- **Gravel & Route:** départs libres de **7h45 à 9h30** mais **départ groupé possible pour les circuits de route à 8 h30**

ARTICLE 8 : PHOTOS – VIDEOS

Les photographies et vidéos de la manifestation seront diffusées sur le site www.vtt-club-saint-symphorien.fr et la page Facebook dans les jours qui suivent l'épreuve.

ARTICLE 11 : RECOMPENSES INDIVIDUELLES

La remise des récompenses aura lieu sur le site de départ.

Trophées ou lots récompensant les participants selon différents critères (plus jeune, plus ancien, plus méritant, plus éloigné, club le plus représenté...)

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier ladite liste des dotations prévues.

Une tombola est organisée sur la base ; le montant des inscriptions comprend un billet de participation à cette Tombola, des billets supplémentaires seront en vente le jour de la manifestation, le tirage des lots et la remise se fera après le concert vers 14 h30/15 h, la présence des gagnants est obligatoire. En cas d'absence le lot sera remis en jeu.

ARTICLE 12 : RAVITAILLEMENTS

- 1 ravitaillement sur le 15 et 25 kms
- 2 ravitaillements sur le 40 kms
- 3 ravitaillements sur le 55 kms
- 4 ravitaillements sur le 70 kms
- 5 ravitaillements sur le 85 kms
- 1 à 2 ravitaillements sur les circuits Marche.
- 1 à 3 ravitaillements sur les circuits Gravel
- 2 à 3 ravitaillements sur les circuits Route

Des sacs poubelles seront disposés après les ravitaillements pour recueillir les gobelets et autres déchets.

ARTICLE 13 : VESTIAIRES / TOILETTES / DOUCHES /LAVAGE VTT

Des vestiaires avec douches et toilettes (non gardées) sont mises à disposition sur le site.

Des nettoyeurs haute-pression seront à disposition des participants sur le site.

ARTICLE 14 : MEDICAL

L'assistance médicale est assurée par une équipe de personnes dûment habilitées dans les domaines du secours et des urgences médicales.

Le responsable peut décider de la mise « hors course » d'un concurrent pour des raisons de santé.

ARTICLE 15 : ASSURANCES

Conformément aux dispositions légales, l'organisation bénéficie d'une assurance en responsabilité civile club sous couvert des Loups de Belrupt. Tous les concurrents doivent être assurés personnellement pour leur responsabilité civile.

ARTICLE 16 : CIRCULATION ET SECURITE ROUTIERE

Des signaleurs bénévoles seront présents sur les traversées de route prioritaires. Sur les autres traversées, la prudence est de rigueur et le respect du code de la route d'application en toute circonstance, **vous n'avez pas priorité !**

ARTICLE 17 : ANNULATION/ASSURANCE

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité ou la santé des participants et des bénévoles, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. Le cas échéant, un report d'engagement sera alors proposé à chaque inscrit pour l'édition 2027.

Le participant peut par ailleurs souscrire une « assurance annulation » proposée par Protiming, voir site pour plus de détails.

ARTICLE 18 : DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo, image ou vidéo concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

ARTICLE 19 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents bénéficient d'un droit d'accès et rectification aux données personnelles qui les concernent.

ARTICLE 20 : ENGAGEMENT CONTRACTUEL

En acceptant son dossard, le participant atteste avoir pris connaissance des présentes conditions de participation et s'engage à en respecter sans restriction les dispositions énoncées.